

# Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du vendredi 4 février 2022 à 20h

Date de la convocation : 31 janvier 2022

**Présents** : Christine BALANDRAT, Hervé CHOMET, Marc FAVIER, André GAME, Bernard MALBRUNOT, Mikaël MALBRUNOT, Angélique MOUILLERE, Hervé PETIOT, Henri SEULLIET

**Absents excusés avec pouvoir** : Florence CALMON pouvoir à Angélique MOUILLERE  
Daniel COULON pouvoir à Christine BALANDRAT

**Secrétaire de séance** : Marc FAVIER

**SIVOM : entretien des poteaux d'incendie** : Le Conseil Municipal, soucieux de garantir une protection incendie optimum des biens, en cas d'intervention des pompiers, et conscient de la nécessité de disposer de poteaux incendie en bon état de marche, décide de renouveler la convention avec le Syndicat de la "Vallée de la Besbre" pour l'entretien courant, la pose et la dépose, la réparation et le remplacement des poteaux et bouches incendie publics connectés au réseau d'eau potable. Le coût par poteau s'élève à 37 € HT par an, sachant que la commune dispose de 15 poteaux.

## **Investissements 2022 et demandes de subvention :**

↳ Réfection de la salle de cantine scolaire : montant des travaux :

- Électricité, chauffage, sanitaire, isolation, crépi mur, électroménager : 24 435,98 € HT

Demandes de subvention auprès :

- du Département : 30 %

- de l'État : 35 %

- de la Communauté de Communes (fonds de concours) : 15 %

↳ Pour la demande de subvention "Solidarité" auprès du Conseil Départemental, ci-dessous les devis présentés :

- Électricité dans l'église : 2 279,00 €

- Crépi sur façade garage logement communal : 1 426,00 €

- Réfection route sous la Porte : 4 185,00 €

(travaux réalisés en 2021 mais autorisation du Conseil Départemental pour demander la subvention en 2022)

- Tables et chaises pour école : 1 175,00 €

- Tapis de sport pour école : 654,00 €

- Électroménager pour logement communal : 1 254,00 €

(Subvention d'un montant de 5 000 € pour 10 000 € HT d'achat ou travaux)

**Maintenance du défibrillateur** : La Communauté de Communes ne prenant plus en charge la maintenance de notre défibrillateur, l'Entreprise CARDIOP (fournisseur de notre défibrillateur) propose sa maintenance au coût de 118,80 € TTC/an. Le Conseil Municipal accepte le devis.

**Demande de subvention de l'école primaire de Le Donjon pour un séjour scolaire** : Le Conseil Municipal refuse d'octroyer une subvention pour l'école primaire, en raison que notre commune possède les mêmes services scolaires que Le Donjon (garderie, école, cantine).

**Date d'ouverture de la pêche** : Samedi 26 mars avec lâcher de truites.

## **Dates des élections :**

↳ Présidentielles : dimanches 10 et 24 avril 2022. Bureau ouvert de 8h à 19h.

↳ Législatives : dimanches 12 et 19 juin 2022. Bureau ouvert de 8h à 18h.

Le Maire, Hervé CHOMET

Les Conseillers